

## **ADDENDUM N°2**

# **Fourniture de structures métallo textile légères destinées à l'abri temporaire d'aéronefs militaires et prestations associées**

Le présent document porte sur des précisions administratives en réponse à une question posée par une société.

### **Question 1:**

L'ossature métallique constitue-t-elle une exigence ferme ou des solutions en variantes aux performances équivalentes voire supérieures (rapidité de déploiement, modularité, poids...) seront acceptées en phase d'offre ?

### **Réponse:**

Il n'y a pas de variantes autorisées, c'est-à-dire que l'ossature métallique constitue une exigence ferme et aucune autre variante ne sera acceptée en phase offre. Les détails seront fournis dans le CCTP en phase offre. Pour y avoir accès, vous devez déposer votre candidature avec tous les documents nécessaires.